

# Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

## Séance du Conseil Municipal du 17 avril 2014

- - - - -

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 8 avril 2014
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 8 avril 2014
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 19		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaëlle COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Iris PONS, Marie- Joséphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de PIERREFEU, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC et Gérard NONY.

Secrétaire de séance : Madame Iris PONS

Le jeudi dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Iris PONS

### 2. Désignation des délégués communaux auprès du SIVM des Services du Canton de Vernoux

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples des Services du Canton de Vernoux.

Conformément à l'article 9 des statuts du SIVM, chaque commune adhérente doit désigner trois délégués. Il n'est pas prévu de délégués suppléants.

Parmi ces délégués, un délégué sera désigné auprès du Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

Messieurs Gérard NONY, Marcel FRECHET et Gérard GOULLEY se portent candidats :

Au premier tour de scrutin, ont obtenu :

- Monsieur Gérard NONY 15 voix pour et 4 abstentions
- Monsieur Marcel FRECHET 15 voix pour et 4 abstentions
- Monsieur Gérard GOULLEY 15 voix pour et 4 abstentions

Messieurs Gérard NONY, Marcel FRECHET et Gérard GOULLEY sont désignés, à la majorité absolue, pour représenter la Commune de Vernoux au S.I.V.M. des Services du canton de Vernoux.

### **3. Désignation des délégués communaux auprès du SMEOV –CDRA VALDAC**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Mixte d'Eyrieux Ouvèze Vernoux.

Conformément à l'article 9 des statuts du SMEOV, chaque commune adhérente doit désigner deux délégués. Il n'est pas prévu de délégués suppléants.

Mesdames Martine FINIELS et Danielle SAGNES se portent candidates :

Au premier tour de scrutin, ont obtenu :

- Madame Martine FINIELS 15 voix pour et 4 abstentions
- Madame Danielle SAGNES 15 voix pour et 4 abstentions

Mesdames Martine FINIELS et Danielle SAGNES sont désignées, à la majorité absolue, pour représenter la Commune de Vernoux au SMEOV des services du canton de Vernoux.

### **4. Désignation des délégués auprès du Syndicat Eyrieux Clair**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Eyrieux Clair.

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat, les communes adhérentes de moins de deux mille habitants doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Mesdames Anne Marie DELARBRE et Isabelle SALLES se portent candidates.

Au premier tour, ont obtenu, pour leurs candidatures en qualité de :

- déléguée titulaire : Anne Marie DELARBRE 15 voix pour et 4 abstentions
- déléguée suppléante : Isabelle SALLES 15 voix pour et 4 abstentions

A la majorité absolue, Madame Anne Marie DELARBRE est nommée déléguée titulaire et Madame Isabelle SALLES, déléguée suppléante, pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair

### **6. Désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

La Commune de Vernoux en sa qualité de « ville porte » doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Messieurs Gérard GOULLEY et Gérard NONY se portent candidats.

Au premier tour, ont obtenu, pour leurs candidatures en qualité de :

- délégué titulaire : Gérard GOULLEY 15 voix pour et 4 abstentions
- délégué suppléant : Gérard NONY 15 voix pour et 4 abstentions

A la majorité absolue, Monsieur Gérard GOULLEY est nommé délégué titulaire et Monsieur Gérard NONY, délégué suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

## **7. Désignation d'un délégué auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal désigne un délégué auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux.

Mesdames Anne Marie DELARBRE et Danielle SAGNES se portent candidates.

Au premier tour, ont obtenu, pour leurs candidatures en qualité de :

- déléguée titulaire : Anne Marie DELARBRE 15 voix pour et 4 abstentions
- déléguée suppléante : Danielle SAGNES 15 voix pour et 4 abstentions

A la majorité absolue, Mesdames Anne Marie DELARBRE et Danielle SAGNES sont désignées pour représenter la Commune de Vernoux auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Vernoux.

## **10. Désignation d'un administrateur auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Hôpital Local de Vernoux est un établissement public de santé, administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur nommé par le Ministre de la Santé.

Le Maire de Vernoux est président de droit du Conseil d'Administration et il appartient au Conseil Municipal de nommer un administrateur.

Madame Anne DESBRUS se porte candidate.

Au premier tour de scrutin, Madame Anne DESBRUS a obtenu 15 voix pour et 4 abstentions

A la majorité absolue, Madame Anne DESBRUS est nommée administrateur du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local,

#### **11. Désignation d'un délégué auprès du Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Collège Pierre Delarbre est géré par un conseil d'administration et qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué.

Madame Bernadette TRAVERSIER se porte candidate.

Au premier tour de scrutin, Madame Bernadette TRAVERSIER a obtenu 15 voix pour et 4 abstentions.

A la majorité absolue, Madame Bernadette TRAVERSIER est nommée administrateur au Conseil d'Administration du Collège Pierre Delarbre.

#### **12. Désignation de deux délégués auprès du Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vernoux adhère au Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.

La Commune doit désigner deux délégués.

Messieurs Yohan BLANCHARD et Marcel FRECHET se portent candidats.

Au premier tour de scrutin, ont obtenu :

- Yohan BLANCHARD 15 voix pour et 4 abstentions
- Marcel FRECHET 15 voix pour et 4 abstentions

A la majorité absolue, Messieurs Yohan BLANCHARD et Marcel FRECHET sont désignés pour représenter la Commune de Vernoux auprès du Syndicat de Gestion du Collège Pierre Delarbre.

#### **13. Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense nationale**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué en charge des questions de défense nationale dans le cadre du lien Armée-Nation

Monsieur Yohan BLANCHARD se porte candidat.

Au premier tour, Monsieur Yohan BLANCHARD a obtenu 15 voix pour et 4 abstentions.

A la majorité absolue, Monsieur Yohan BLANCHARD est désigné délégué en charge des questions de défense nationale.

#### **14. Désignation d'un délégué auprès de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche**

Madame le Maire donne lecture des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués du Conseil Municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs.

Madame le Maire expose que la Commune adhère à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche. A ce titre, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué auprès du bassin d'enseignement musical dont dépend la Commune.

Madame Elsa BRUNEL se porte candidate.

Au premier tour, Madame Elsa BRUNEL a obtenu 15 voix pour et 4 abstentions

A la majorité absolue, Madame Elsa BRUNEL est désignée déléguée pour représenter la Commune auprès du bassin d'enseignement musical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche dont dépend la Commune.

#### **15. Désignation des commissions et de leurs membres**

Madame le Maire rappelle l'article L.2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de créer les commissions suivantes :

- Commission d'Appel d'Offres ;
- Commission des Finances : commission fermée
- Commission Communication : bulletin municipal, site internet, réunions publiques et permanences des élus ;
- Commission Aménagement-Urbanisme Opérationnel –Travaux et Nouvelles Technologies : PLU, développement des zones d'activités, désenclavement routier, mise en valeur du patrimoine et réflexion sur les nouvelles technologies Borne WIFI;
- Commission Animation, Culture, Sport et Vie associative : lien avec les associations, initier les actions communes, animations ; sous-commission subventions aux associations
- Commission Fleurissement et Embellissements : plan de circulation et de stationnement ; embellissement ;
- Commission Lien Social-Scolaires-Education Périscolaires et Conseil Municipal Intergénérationnel : contacts et liens avec les organismes et associations travaillant dans le secteur social, la petite enfance et la jeunesse ;
- Commission Tourisme et Vie économique : tourisme ; sous commissions artisans, commerçants, marché.

**Il est ensuite procédé aux désignations des conseillers municipaux au sein de ces commissions.**

##### **1. Commission d'Appel d'Offres**

Cette commission est présidée de droit par Madame le Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée

Se sont portés candidats en qualité de membres titulaires 1 seule liste de 3 titulaires et 3 suppléants :

- Monsieur Marcel FRECHET, titulaire 19 voix ;
- Monsieur Yohan BLANCHARD, titulaire 19 voix ;
- Monsieur Gérard NONY titulaire 19 voix ;

Se sont portés candidats en qualité de membres suppléants

- Monsieur Gérard GOULLEY qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui a obtenu 19 voix
- Madame Anne Marie DELARBRE qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, Monsieur Marcel FRECHET, Monsieur Yohan BLANCHARD et Monsieur Gérard NONY sont nommés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres avec pour suppléants, Monsieur Gérard GOULLEY, Monsieur Olivier CHASTAGNARET et Madame Anne Marie DELARBRE.

## **2. Commission Communication**

Se sont portés candidats :

- Monsieur Gérard GOULLEY qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Frank de PIERREFEU qui a obtenu 19 voix
- Madame Elsa BRUNEL qui a obtenu 19 voix
- Monsieur Yohan BLANCHARD qui a obtenu 19 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Communication : Monsieur Gérard GOULLEY, Monsieur Frank de PIERREFEU, Madame Elsa BRUNEL et Monsieur Yohan BLANCHARD

## **3. Commission des Finances**

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 8 avril 2014	
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 8 avril 2014
- en exercice	: 19		
- qui ont pris part à la délibération	: 14		

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, , Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS , Martine FINIELS, Iris PONS, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, , Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , et Gérard NONY.

**Madame le Maire précise que cette commission sera fermée aux élus de l'opposition.**

**Monsieur Frank de PIERREFEU et Madame Marie-Josèphe REYNAUD demande la raison de cette exclusion non démocratique et à 20h57 Messieurs Jean-Marie MAISONNIAC, Frank de PIERREFEU et Mesdames Marie-Josèphe REYNAUD, Raphaëlle COURTIAL quittent la salle.**

Se sont portés candidats :

- Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Yohan BLANCHARD qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gérard GOULLEY qui a obtenu 15voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 15 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission des Finances : Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Yohan BLANCHARD, Gérard GOULLEY et Marcel FRECHET.

#### **4. Commission Aménagement-Urbanisme Opérationnel –Travaux et nouvelles technologies**

Se sont portés candidats :

- Madame Anne Marie DELARBRE qui a obtenu 15 voix
- Madame Isabelle SALLES qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gilbert GREVE qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Pascal FUOCO qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Yohan BLANCHARD qui a obtenu 15 voix
- Madame Iris PONS qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gérard NONY qui a obtenu 15 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Aménagement-Urbanisme Opérationnel- Travaux et nouvelles technologies : Madame Anne Marie DELARBRE, Madame Isabelle SAGNES, Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Monsieur Gilbert GREVE, Monsieur Marcel FRECHET, Monsieur Pascal FUOCO , Monsieur Yohan BLANCHARD, Madame Iris PONS et Monsieur Gérard NONY..

#### **5. Commission Mobilité et Accessibilité**

Se sont portés candidats :

- Madame Iris PONS qui a obtenu 15 voix
- Madame Elsa BRUNEL qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gérard NONY qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gérard GOULLEY qui a obtenu 15 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission mobilité et accessibilité: Madame Iris PONS, Madame Elsa BRUNEL, Monsieur Marcel FRECHET, Monsieur Gérard NONY et Monsieur Gérard GOULLEY

#### **6. Commission Animation Culture Sport et Vie Associative**

Se sont portés candidats :

- Madame Elsa BRUNEL qui a obtenu 15 voix
- Madame Anne DESBRUS qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gilbert GREVE qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Yohan BLANCHARD qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gérard GOULLEY qui a obtenu 15 voix
- Madame Isabelle SALLES qui a obtenu 15 voix
- Madame Iris PONS qui a obtenu 15 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Animation Culture Sport et Vie Associative : Mesdames Elsa BRUNEL, Anne DESBRUS, Isabelle SAGNES, Iris PONS et Messieurs Gilbert GREVE, Marcel FRECHET, Yohan BLANCHARD, Gérard GOULLEY.

## **7. Commission Fleurissement et Embellissements**

Se sont portés candidats :

- Madame Bernadette TARVERSIER qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Gilbert GREVE qui a obtenu 15 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Travaux Aménagements et Embellissements : Madame Bernadette TRAVERSIER et Monsieur Gilbert GREVE

## **8. Commission Lien Social- Scolaires-Education Périscolaires et Conseil Municipal intergénérationnel**

Se sont portés candidats :

- Madame Danielle SAGNES qui a obtenu 15voix
- Madame Bernadette TRAVERSIER qui a obtenu 15 voix
- Madame Elsa BRUNEL qui a obtenu 15 voix
- Monsieur Marcel FRECHET qui a obtenu 15 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Lien Social : Madame Danielle SAGNES, Madame, Bernadette TRAVERSIER, Madame Elsa BRUNEL ET Monsieur Marcel FRECHET

## **9. Commission Tourisme et Vie Economique**

Se sont portés candidats :

- Madame Danielle SAGNES qui a obtenu 15 voix
- Madame Anne Marie DELARBRE qui a obtenu 15 voix
- Madame Bernadette TRAVERSIER qui a obtenu 15 voix

Ont été désignés, à la majorité absolue, membres de la Commission Tourisme et Vie Economique: Madame Danielle SAGNES, Madame Anne Marie DELARBRE, Madame Bernadette TRAVERSIER.

Nombre de membres :  
- du Conseil Municipal : 19  
- en exercice : 19  
- qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 8 avril 2014  
Date d'affichage : 8 avril 2014

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, , Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS , Martine FINIELS, Iris PONS, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, , Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , et Gérard NONY.

## 16. Délégation de fonctions au Maire

Madame le Maire donne lecture de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les domaines pour lesquels le Conseil Municipal peut donner délégation de fonction au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame le Maire n'a pas pris part au vote), par délégation, charge Madame le Maire, pour la durée de son mandat :

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2- De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3- De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4- De prendre toute décision après avis de la Commission des Travaux et/ou la Commission des Finances concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; l'avis de la Commission des Travaux et de la Commission des Finances ne sera pas requis pour les montants inférieurs à quatre mille euros ;
- 5- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

1/2

- 6- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15- De renoncer, au nom de la commune et après avis de la municipalité, aux droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; l'exercice de ce droit de préemption reste de la compétence du conseil municipal ;
- 16- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 17- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 18- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de deux cent mille euros
- 19- De renoncer, au nom de la commune et après avis de la municipalité, au droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ; l'exercice de ce droit de préemption reste de la compétence du conseil municipal.

Nombre de membres :  
- du Conseil Municipal : 19  
- en exercice : 19  
- qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 8 avril 2014  
Date d'affichage : 8 avril 2014

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, , Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS , Martine FINIELS, Iris PONS, Danielle SAGNES , Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER , Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, , Marcel FRECHET, Pascal FUOCO Gérard GOULLEY , Gilbert GREVE , et Gérard NONY.

## 17. Indemnités de fonctions des élus

Madame le Maire propose que des indemnités de fonctions puissent être versées au maire, aux adjoints titulaires d'une délégation de fonction.

Madame le Maire précise que le montant total des indemnités allouées à l'ensemble des élus ne devra pas dépasser le montant de l'enveloppe maximale prévue réglementairement pour le maire et ses cinq adjoints.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant des indemnités du maire, des adjoints conformément aux articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire précise que la Commune de Vernoux étant chef-lieu de canton, le montant des indemnités du maire peuvent être majorées de 15 %.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer à compter du 28 mars 2014 une indemnité au maire et aux adjoints dont le montant est calculé :

- pour le maire à 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015),
- pour les adjoints à 16,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015),
- Précise que chacune de ces indemnités sera majorée de 15 % compte tenu de la qualité de chef-lieu de canton de la Commune de Vernoux.

## 18. Questions diverses

### - Prochaines réunions :

Réunion des adjoints tous les lundis de 18h00 à 20h00  
Réunion de bureau mercredi 30 avril de 18h30 à 20h00

Dimanche 25 mai : Elections Européenne

Préparation du Conseil : lundi 19 mai à 19h00  
Conseil Municipal vendredi 23 mai 2014 à 20h30

Préparation du Conseil lundi 16 juin 2014 à 19h00  
Conseil municipal vendredi 20 juin 2014 à 20h30

Préparation conseil : lundi 21 juillet 2014 à 19h00  
Conseil Municipal vendredi 25 juillet 2014 à 20h30

Préparation conseil : lundi 8 septembre 2014 à 19h00  
Conseil Municipal vendredi 12 septembre 2014 à 20h30

Préparation conseil : lundi 20 octobre 2014 à 19h00  
Conseil Municipal vendredi 24 octobre 2014 à 20h30

Préparation conseil : lundi 24 novembre 2014 à 19h00  
Conseil Municipal vendredi 28 novembre 2014 à 20h30

Préparation conseil : lundi 15 décembre 2014 à 19h00  
Conseil Municipal vendredi 19 décembre 2014 à 20h30

**Levée de séance à 21h30.**